



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 57357

### Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) \* appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le devenir de l'enseignement des sciences économiques et sociales dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Il lui expose que les enseignants de cette discipline craignent sa marginalisation, et redoutent que la possibilité laissée aux élèves de seconde de choisir un seul enseignement de détermination ne les fasse délaisser cette matière, la reléguant ainsi au rang d'option facultative, ce qui pourrait laisser supposer que l'avenir de la filière générale de base sciences économiques serait remis en cause. Il souligne qu'il s'agit d'une matière importante, débouchant notamment sur des cursus économiques et juridiques, et que son intégration dans le socle commun des connaissances est indispensable pour le maintien d'une telle filière. Il lui demande, en conséquence, afin d'apaiser les craintes des intéressés, de bien vouloir lui préciser les orientations qu'il entend faire prendre à cette discipline.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de pistes pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre du rapport annexé au projet de loi d'orientation sur l'école. Ce projet de loi est actuellement en discussion au Parlement. S'agissant plus particulièrement de la classe de seconde évoquée dans le rapport annexé, l'organisation proposée est définie dans le souci de favoriser des orientations ouvertes vers toutes les séries de première et en particulier vers la série économique et sociale. Par amendement déposé au cours de la discussion sur la loi d'orientation, le ministre a proposé à l'Assemblée nationale, qui l'a accepté, d'inclure la deuxième langue vivante dans le tronc commun des enseignements de cette classe. L'organisation envisagée de la seconde ne mettra donc pas en péril les sciences économiques et sociales puisque ces dernières pourront être choisies au titre de l'enseignement de spécialisation sans être en concurrence avec la langue vivante 2. Les élèves ayant un projet plus ou moins défini d'orientation vers la série ES pourront donc tout naturellement se familiariser avec cette discipline. Au-delà de la classe de seconde, la série ES dont les effectifs sont en croissance continue depuis plusieurs années et qui est actuellement largement reconnue comme une voie de réussite aux débouchés diversifiés, sera confortée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57357

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 février 2005, page 1235

**Réponse publiée le** : 29 mars 2005, page 3297